



Charte de fonctionnement Cercle Paul Bert
Club de voiture RC de Châteaubourg
**PISTE RESERVEE UNIQUEMENT AUX VOITURES
ET MOTOS RADIOCOMMANDEES**

1) Accès à l'intérieur de l'enceinte du Club :

Une cotisation est demandée aux personnes voulant adhérer à l'association :

- **Ma cotisation est due pour l'année entière quelle que soit la date d'adhésion**
- Chaque adhérent recevra le code pour l'ouverture du portail moyennant une caution
- Cotisation annuelle donnant accès aux disciplines : valable du 1^{er} septembre au 31 août (voir condition CPB)

2) L'utilisation des installations est limitée :

- **Aux personnes à jour de leur cotisation annuelle**
- Des dérogations pourront être apportées aux débutants, désireux de pratiquer la discipline automobile radio-commandée pour la première fois
- **Tout adhérent arrivant sur le site doit se présenter au tableau des fréquences et son badge sera accroché à ce tableau des fréquences en fonction de la catégorie qu'il pratique**

3) Accès aux pistes et au podium :

- **L'échelle 1/5 TT est strictement interdit sur le complexe.**
 - **Il est strictement interdit d'emprunter la piste bitume pour aller dans les stands et il est obligatoire de contourner la piste pour cela ou autre chose.**
 - Les accès aux pistes et au podium sont limités aux pilotes et aux mécaniciens.
 - **Les accès aux pistes et podium sont strictement interdits aux accompagnateurs et aux visiteurs.**
 - Les pistes sont interdites aux animaux, ces derniers doivent être obligatoirement tenu en laisse sur le reste du complexe.
 - La piste TT 1/10 électrique celle-ci est uniquement prévue pour l'échelle 1/10 TT électrique, les thermiques et autres échelles sont strictement interdites sur la piste en gazon synthétique.
 - La piste TT 1/8 est uniquement prévue pour l'échelle 1/8 TT thermique et électrique.
 - La piste bitume est uniquement prévue pour les l'échelle 1/10, 1/8, et 1/5 piste.
- En cas de non respect des consignes ceci sera considéré comme un faute de l'adhérent.

4) Licence ou assurance individuelle :

- **La licence ou l'assurance individuelle est obligatoire pour tous les adhérents.**
- Pour les licences FVRC, le club en fait la demande chaque année et elle est valable pour l'année civile en cours.

5) Utilisation des radios émetteurs :

- Un tableau de fréquences est mis à disposition des pilotes à l'accueil du club toutes catégories confondues
- Chaque adhérent devra s'assurer qu'il est le seul à utiliser la fréquence qu'il affiche sur le tableau (sauf pour les 2.4 GHZ)
- Un pilote qui met en route son émetteur sans réserver sa fréquence est responsable des dommages qu'il peut provoquer
- **En cas de récurrence ou d'abus la sanction peut aller jusqu'à l'exclusion du club**

6) Sécurité :

- **Les enfants âgés de moins de 16 ans doivent être impérativement accompagnés et être sous la surveillance d'un parent lors de sa présence au club**
- L'évolution de véhicule est strictement interdite en dehors des pistes
- Les réparations du véhicule sont interdites sur la piste et ses abords, elles se font dans les stands
- Les voitures thermiques doivent être munies d'un pot d'échappement homologué
- **L'échappement libre est formellement interdit**
- Les utilisateurs de batteries électriques ne doivent pas laisser leurs batteries sans surveillance
- Les utilisateurs de batteries lithium (lipo, lilo, life etc....) doivent se prémunir d'un sac de charge
- Le club dégage toute responsabilité en cas de casse matériel d'une voiture d'un adhérent pendant les entraînements et compétitions

7) Horaires :

Les modèles électriques :

- Aucune restriction pour les modèles électriques : tous les jours de 9h00 - 20h00

Les modèles thermiques :

- Uniquement entre 14h00 et 18h00 la semaine et le week-end. (Sauf les jours de compétition)
- **Les modèles thermiques sont interdits entre 12h et 14h et tous les matins (jours de semaine et week-end compris)**

8) Comportement des adhérents :

- **Il est formellement interdit de fumer dans les stands et sur le podium**
- **Il est strictement interdit de déplacer des éléments en place sur la piste et toute dégradation sera sanctionnée par une exclusion**
- Les adhérents se doivent de respecter la propreté des lieux
- Chaque fois qu'il en a la possibilité, l'adhérent a le devoir dans la mesure du possible d'apporter sa contribution aux activités du club
- Tout membre qui adopte une attitude négative préjudiciable pour la vie du club ou antisportive est passible de sanction pouvant aller jusqu'à la radiation
- En l'absence d'un membre du bureau les adhérents sont responsables et garant de l'application du règlement
- Le dernier adhérent quittant le complexe devra s'assurer de la fermeture du complexe

9) Adhésion et chèque de caution

ADHESION 2018-2019

Cotisation annuelle toutes catégories (1/5 TT interdit).

Valable du 1er septembre au 31 août de l'année.

Cotisation du 01/09 au 31 /08 adulte à 120 € plus une caution de 60 € (2 X 30€)

Cotisation du 01/09 au 31 /08 -16 ans à 106 € plus une caution de 60 € (2 X 30€)

92 € à partir du 01/07 au 31/08 plus une caution de 30 €

Ces cotisations sont ouvertes aux adhérents s'engageant à participer à la vie associative du club.

20 heures minimum d'aide pour une inscription entre le 01.09. et le 31.08.

10 heures minimum d'aide pour une inscription entre le 01.07. et le 31.08..

Pour une inscription du 1^{er} septembre au 31 août le club restituera en fin d'année les chèques de 30 € par tranche de 10 heures minimum.

Exemple je suis venu aider 11 heures le club rendra un chèque de 30 € et pour 20 heures minimum les deux chèques.

Pour une inscription du 1^{er} juillet au 31 août il me faudra avoir 10 heures minimum pour récupérer mon chèque de caution. (caution 30 € pour cette période)

Pour les mineurs ce sont les parents ou les responsables de l'enfant qui devront prendre sa place pendant les journées de participation au club.

***Je ne souhaite pas aider le club 180 euros l'inscription.
(En cas de non respect de la charte l'adhérent sera exclu)***

- A prévenir, dans les plus brefs délais, de tout incident constaté dans l'enceinte du circuit (dégradations, vol, etc.) en prévenant le président du club
- A respecter le règlement intérieur de l'association de façon général.

Le cas contraire, les chèques de caution seront encaissés en fin d'année, permettant ainsi l'achat de matériel pour l'entretien du circuit.

0) Code Portail :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

J'atteste avoir reçu de la part du président, vice président ou d'un membre du bureau du club Celtic CPB Racing 35, le code du cadenas pour pouvoir accéder au terrain situé à la Basse Haie à Châteaubourg (35220).



J'atteste avoir été informé(e) que le complexe est placé sous vidéosurveillance pour des raisons de sécurité des bien et des personnes.

Je m'engage à ne diffuser le code à aucune autre personne de quelque façon que ce soit, vérifier à mon départ que le portail est bien fermé et que le code ne reste sur le cadenas sous peine de ne plus avoir accès au terrain et d'encaissement de ma caution.

Je déclare avoir pris connaissance, accepter et appliquer les conditions de la charte.

Nom, Prénom et Signature (Faire précéder de la mention - Lu et approuvé-)

Le Président

L'adhérent

Fait à

le

CELTIC CPB RACING 35
Siège Cercle Paul Bert Rapatel Poterie- 3 rue Rapatel 35000 Rennes.
Terrain Commune de Châteaubourg.
@mail cpbvrc@free.fr site www.cpbvrc.fr
Tel : 02 99 32 33 40

